



EXPERTISE ARBORICOLE

Notre action

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

Expertises en arboriculture fruitière

- ✓ Le client dispose d'une expertise établie par une institution reconnue lui permettant de faire valoir ses droits à une indemnité pour des dégâts subis dans son verger
- ✓ Le client dispose d'une proposition de compensation en cas de construction dans un verger existant

Quels sont les documents remis ?

- Rapport d'expertise

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Un chauffeur a perdu la maîtrise de son véhicule qui a terminé sa course dans mon verger. Les dégâts sont importants. Quelles peuvent être mes prétentions d'indemnisation ?
- J'ai effectué une nouvelle plantation d'arbres fruitiers haute-tige il y a deux ans. Les chevaux de mon voisin se sont introduits dans mon vergers et ont mis à mal de nombreux arbres. Comment puis-je chiffrer les dégâts ?

Combien ça coûte ?

En fonction de la demande et selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FR ⁽¹⁾
Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Victor Egger